



**Dalila AHMEDI**

**Avocat au Barreau de Paris**  
01 rue de Courcelles 75008 PARIS  
**Tél.:** 06.16.49.55.69

**PREMIER PRIX CATÉGORIE CITOYEN Trophée KERALIS 2023**  
**PRIX SOLO Trophée PRO BONO 2019 Barreau de Paris - Action SAPERE AUDE OSE SAVOIR**

## **I - CADRE DE L'ACTION SAPERE AUDE - OSE AVOIR ! CREEE ET MISE EN ŒUVRE PAR DALILA AHMEDI**

Depuis bientôt cinq années, en ma qualité d'Avocate au barreau de Paris, je mène des actions dans les collèges et lycées sous le nom de SAPERE AUDE – OSE SAVOIR ! Ces actions ont été récompensées par le prix Trophée Pro Bono remis par le Barreau de Paris en 2019 et le Trophée prix citoyen KERALYS en 2023.

[https://drive.google.com/file/d/1yTePcl\\_K9RCkIsS7e-HieAKeyjdp-rBv/view?usp=sharing](https://drive.google.com/file/d/1yTePcl_K9RCkIsS7e-HieAKeyjdp-rBv/view?usp=sharing)

L'objectif de ces ateliers est multiple et s'inscrit avant tout dans une implication avant tout citoyenne, partie du constat de la totale méconnaissance du système judiciaire par nos concitoyens, et dès lors plus généralement du droit et de la nécessité de défendre ses droits. Pour faire valoir ses droits, il faut également être entendue et c'est ainsi que j'ai ouvert ces ateliers à des lycéens et collégiens de prise de la parole dans l'espace public, de prendre conscience de la force de l'éloquence pour s'affirmer en tant que citoyen.

Mais pour organiser son propos, il faut bien écrire, et les ateliers sont de prime abord réservés à la construction de l'argumentaire, l'organisation de la pensée afin de pouvoir pleinement s'exprimer le jour du procès.

L'objectif premier est de faire travailler les étudiants sur :

- l'acquisition des compétences en art oratoire,
- le développement des compétences argumentatives à travers l'écriture d'un procès
- la restitution en public sous une forme théâtrale.

En atelier de professionnalisation, il s'agit pour les étudiants :

- de leur faire rencontrer de près différents métiers :
  - les métiers de la justice (avocats, greffier, juges ...) / le métier de celui qui incarne « l'accusé » / les métiers de la musique (chef d'orchestre, musiciens, répétitions)
- de développer des qualités relationnelles, des attitudes, des comportements, des postures professionnelles,
- de développer des compétences langagières en français
- d'approfondir et de contextualiser des notions de droit et de gestion de projet
- d'appréhender les situations professionnelles et à développer les compétences professionnelles attendues
- de rencontrer des personnes des secteurs économiques, institutionnels ou associatifs.

Enfin, il s'agit de les faire travailler sur un projet qui convoque différentes expressions et permet d'envisager la connaissance de manière transdisciplinaire:

- Par la confrontation à texte littéraire comme fondement à un travail d'écriture
- En s'essayant à la pratique de la prise de parole et de l'art oratoire
- Par la découverte de l'univers de la musique et de ceux qui l'interprète

En effet, le procès pénal et plus particulièrement celui de la Cour d'assises, est la voie parfaite pour concrétiser ces objectifs. Il permet en outre un travail collectif, collaboratif entre les élèves, une théâtralité dont ils sont très en demande.

Quatre restitutions ont d'ores et déjà pu être réalisées.

La **première** avec des élèves première année de BTS Action commerciale du Lycée Le Corbusier à La Courneuve (93), avec une restitution en décembre 2021, accueillie dans la salle Colbert de l'Assemblée Nationale, du procès fictif de Meursault librement inspirés des romans croisés de l'Etranger d'Albert Camus et de Meursault Contre-Enquête de Kamel Daoud, avec la constitution de partie civile de la famille de l'Arabe.

[https://drive.google.com/drive/folders/1CGaUIQyclhtJsTIUe-FphcJ\\_vVP5c3LI?usp=sharing](https://drive.google.com/drive/folders/1CGaUIQyclhtJsTIUe-FphcJ_vVP5c3LI?usp=sharing)



La **deuxième** a été réalisée en juin 2023 dans une vraie salle d'audience, celle de l'Hospital de la Cour d'appel de Paris, par les élèves de Terminale spécialité mathématiques du Lycée André Bouloche de Livry-Gargan (93), et a consisté en la mise en accusation de l'astrophysicien Jean Audouze (ancien conseiller scientifique du Président Mitterrand) et de la théorie du Big Bang par les élèves, avec un intermède de musique contemporaine par le Groupe orchestral Le Paradoxe sous la direction de la cheffe d'orchestre Mélanie Levy- Thiébaud.



[https://drive.google.com/drive/folders/18c1qxDHeJz5WwtIixqCpPOGR-kgS93FM?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/drive/folders/18c1qxDHeJz5WwtIixqCpPOGR-kgS93FM?usp=drive_link)

[https://drive.google.com/file/d/1dEUuAs-wurWZ-qMLk8NQcvmlMUGHemqX/view?usp=drive\\_link](https://drive.google.com/file/d/1dEUuAs-wurWZ-qMLk8NQcvmlMUGHemqX/view?usp=drive_link)

La **troisième** avec des élèves première année de BTS Action commerciale du Lycée Le Corbusier à La Courneuve (93), avec une restitution en mars 2024, accueillie dans la salle de spectacle la Salle Colonne, avec la mise en accusation du théologien Ghaleb Bencheikh dans le cadre du « procès de la domination animale par les humains » Ouvrage des Epitres des Frères en Pureté , librement inspiré

[https://www.youtube.com/results?search\\_query=fif+proc%C3%A8s+de+la+domination+animale+par+les+humains](https://www.youtube.com/results?search_query=fif+proc%C3%A8s+de+la+domination+animale+par+les+humains)



Après le succès de ces trois restitutions, j'ai souhaité m'engager auprès de collégiens et sur un thème à ce jour empreint de douleurs de l'Histoire de France.

## II – LE PROJET DJAMILA BOUPACHA

Pourquoi ce **quatrième** projet ? **de première part**, pour la rencontre de trois femmes puissantes que l'Histoire a fait se rencontrer sur une question primordiale, celle de la torture, mais aussi du viol, sur ces actes de cruauté commis par l'Armée Française dans les départements de l'Algérie française.

Pour Djamila Boupacha, pour Simone de Beauvoir et surtout pour Gisèle Halimi

Pour Djamila Boupacha que j'ai l'immense honneur de rencontrer à Alger ; cette voix perdue de ces moudjahidates (voix recueillies filmées au lendemain accords d'Evian par Yann Le Masson, donnant sortant le 11 juin dernier par « Les mots qu'elles eurent un jour » grâce au réalisateur Raphaël Pilloso)

**De deuxième part**, pour un fait marquant, 08 mars 2023, dans un contexte un peu chaotique, le Président de la République rendra hommage à Gisèle Halimi (comme contrepartie au refus de son entrée au Panthéon... ) dans la prestigieuse salle de la Cour d'appel de Paris devant laquelle chaque avocat a prêté serment et ce passage de son discours a résonné en moi :

*Puis quand la guerre d'Algérie éclata, rien ne fit reculer Gisèle Halimi. Ni l'opprobre, ni les menaces, ni même un simulacre d'exécution. Elle sillonnait les campagnes algériennes pour plaider dans les tribunaux militaires itinérants. Elle avait le sentiment de soutenir par ses mots et ses démonstrations, ce qu'elle savait de la liberté et des droits promis par la République. En 1960, dans la prison de Barberousse à Alger, elle rencontra une jeune femme qui l'appela pour sauver sa vie, et qui allait changer la sienne. Djamila BOUPACHA était accusée d'avoir déposé un obus piégé dans un café, désamorcé à temps. Elle avait reconnu les faits. L'humiliation, la torture, le viol l'avaient accablée.*

*Gisèle Halimi voulut faire de cette condamnée à mort le remords vivant d'une guerre que l'on refusait d'avouer, de traitements indignes que l'on infligeait, de la justice que l'on dévoyait. Dans ce procès*

*aux proportions du monde qui suscita des manifestations à Washington comme à Tokyo, Gisèle Halimi prit l'opinion à témoin. Elle enrôla Simone de Beauvoir, son amie et sa professeure de courage pour signer une tribune, Aimé Césaire, Germaine Tillion, Louis Aragon, Geneviève de Gaulle : tant d'autres rejoignirent alors le comité de soutien. Elle porta plainte en forfaiture contre le ministre des Armées et le général en chef afin d'obtenir le nom des soldates soupçonnés de torture. **Djamila BOUPACHA échappa à l'exécution de sa peine et fût transférée en France.***

*Elle fut amnistiée après les accords d'Évian. Avec elle, avec d'autres, Gisèle Halimi a porté la cause de l'indépendance algérienne. **Avocate, elle fut la procureure de ce que les autorités françaises de l'époque faisaient, de la manière dont elles le faisaient. Et si aujourd'hui la guerre d'Algérie a quitté les prétoires, elle doit maintenant prendre toute sa place dans notre mémoire. Ici en France, et aussi en Algérie. Mémoire partagée, reconnue avant d'être apaisée.***

*Et c'est bien à cette fin qu'une commission conjointe d'historiens a été décidée avec le Président algérien et sera prochainement installée. Elle sera chargée de travailler sur les archives de nos deux pays, du début de la période coloniale à la guerre d'indépendance. Et c'est ce devoir de vérité, porté dès le début avec courage et à quelques-uns, par Gisèle Halimi et d'autres, qu'il nous faut poursuivre »*

L'histoire de Djamila Boupacha a été racontée dans le livre éponyme écrit par Gisèle Halimi avec une préface de Simone de Beauvoir. La couverture sera la portrait peint au fuseau par Picasso et toujours détenu à ce jour par Paloma Picasso

A l'heure d'une société française marquée par celle que l'on nomme depuis que trop récemment « Guerre » d'Algérie, d'une histoire qui ne passe pas et qui n'est à ce jour pas apaisée, avec sur son territoire des 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> générations d'enfants nés d'aïeux ayant connus les affres de cette guerre, revendiquant la double nationalité comme colonne vertébrale de leur identité, il m'est apparue indispensable d'aller à la rencontre du public plus jeune, un public de 3<sup>ème</sup>, un public qui doit construire son sens critique sur cette question, par leur propre cheminement, afin d'éclorre d'une citoyenneté apaisée. D'autant plus que la question (en écho avec le livre d'Henri Alleg) est au programme de 3<sup>ème</sup>.

A cette fin, j'ai pu proposer le projet à une jeune enseignante particulièrement investie dans le projet, Madame Selma Benavent (français) me proposant de travailler avec une classe de 3<sup>ème</sup> CHAM (option musique), et en partenariat avec le Conservatoire Jack Ralite d'Aubervilliers la Courneuve, avec la classe de composition de Jonathan Pontier, et trois compositeurs en herbe qui ont produit trois œuvres dédiées à l'événement, avec comme socle l'Oeuvre de Luigi Nono, le grand compositeur de musique contemporaine, Djamila Boupacha (pour soliste de 7 min).

**Le Troisième élément essentiel du choix** du cas Boupacha, c'est le traitement inhumain et dégradant qu'elle a subie, la torture et le viol.

Là encore, c'est un moyen de poser auprès d'un jeune public par la rhétorique du procès et de l'application de la loi, la question des violences et plus particulièrement celles du viol, commis par ascendants ou par des tiers. C'est sensibiliser ce jeune public à la défense de leurs droits dans des situations qu'il pourrait rencontrer, ou hélas avoir déjà été confrontées.

L'ambition du projet est donc mémorielle, apaiser les mémoires pour construire un avenir partagé, en pointant les dysfonctionnements par le procès et par ses bienfaits, de porter à la lumière des faits et d'y appliquer une sanction.

Le projet après une vingtaine d'ateliers au collège construire avec les élèves, le procès que Djamila Boupacha n'a jamais connu, celle-ci ayant été graciée, puisque Djamila BOUPACHA n'a donc jamais été acquittée par la justice rendue au nom et pour le peuple français., et une première restitution au conservatoire come générale

Comme un clin d'œil de l'Histoire voulu ou non, une très émouvante restitution a pu se dérouler dans, le 14 juin 2024, dans la même salle où une année plus tôt le Président de la République avait rendu hommage à Gisèle Halimi, la majestueuse salle de la première chambre de la Cour d'appel de Paris mise à disposition gracieusement par la Premier Président de la Cour d'appel de Paris et Madame le Procureure général. A la leur de la relation dégradée franco algérienne depuis juillet 2024, je pense avoir été bénie des dieux pour passer entre les mailles d'un nouveau soubresaut de l'histoire, que je connais désormais pour la partie documentaire, qui est bloquée sans diffuseur depuis.

Le tout en présence :

- de mon Confrère Halimi, fils de Gisèle Halimi, qui n'avait pas revu Madame Bouapcha depuis son enfance,
- la petite-fille de Djamila Boupacha,
- l'attaché culturelle de l'Ambassade d'Algérie, quand il y avait encore un ambassadeur

**et surtout Madame Djamila Bouapcha en direct d'Alger**

**Je n'oublierai jamais le moment le plus saisissant de cette expérience, voire cette cohorte de jeunes élèves se jeter sur l'ordinateur qui transmettait l'échange pour être vu été parler avec Djamila Boupacha**

Le procès a mis en accusation un General dont nous avons choisi de ne pas donner un nom historique, tous les autres personnages, témoins et parties civiles ont librement interprété leurs rôles, avec en couverture l'interrogatoire de Simone de Beauvoir exposant la démarche du Comité créé sous son égide pour dénoncer les faits et les difficultés rencontrées auprès de la Commission prétendument constituée pour recueillir les témoignages sur les faits de tortures régulièrement dénoncés par les avocats

Le général extraordinairement convaincant a été joué par un Youssef, et son Avocat, par la brillante défense assurée par Ahmed, lequel était sincèrement après 20 ateliers convaincus de l'innocence du Général. C'était stupéfiant

Nous avons fait intervenir :

- d'un appelé déserteur fuyant l'insoutenable qui lui était demandé, et d'un lieutenant droit dans ses bottes de la défense de la Nation par tous moyens
- le président de la Commission de Sauvegarde, confrontée à son inertie

Et surtout une jeune élève qui a parfaitement joué le rôle du médecin expert ayant examiné Djamila Bouapacha, décrivant les tortures subies, en plus des brûlures de cigarettes, des ecchymoses, l'introduction d'un goulot de bouteille dans le vagin.

La question que posait le procès était celui des moyens utilisés par l'Armée française de manière officielle par la mise en cause d'un général.

Nous avons fait appel à deux personnes du public pour compéter notre Cour d'assises, et après délibérations sérieuses et filmées, la Cour a condamné le Général à une peine d'emprisonnement

Le procès auquel Djamila Bouapcha était en droit d'attendre après la plainte déposée par son avocate Gisèle Halii, a connu verdict plus de 60 ans après par des élèves d'une banlieue du 93 à la plus de centaines de nationalité : un point d'honneur face au crime de terrorisme auquel elle avait été accusée et qu'il a failli lui coûter la peine de mort, lui a été rendu par entre autres les générations fruit de la décolonisation et des mouvements de migration.

Mettre en œuvre ce procès n'a pas été aisé, d'autant que je le menais à titre pro bono,, mais le résultat a dépassé toutes mes attentes.

**Mais l'objectif n'est pas atteint, il faut désormais le montrer sous la forme d'un documentaire à projeter dans divers festivals, nonobstant la frilosité des diffuseurs et par ailleurs travailler à la panthéonisation de Gisèle Halimi.**

Et pourquoi pas décliner ce procès dans divers établissements, afin de permettre à cette génération de construire en connaissance de cause un autre monde, conscient et apaisé.





<https://vimeo.com/manage/videos/1099896945/3aeaf4d76c>

*Aie le courage de te servir de ton propre entendement !*